

HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Déversement accidentel d'un agent chimique dangereux liquide : Conduite à tenir	Référence : SECU-PRO-47 Version : 3 Date d'application : 24/04/09 Page : 1/5
---	--	---

Rédacteur principal : Philippe Parvy, Chargé de Mission Risques Chimiques et Ecologie Hospitalière, Direction de la Qualité et des Usagers Co-rédacteur : Claire Jarrin, Chargée de Gestion documentaire, Direction de la Qualité et des Usagers Groupe de relecture : Stéphan Millet, responsable sécurité Incendie – Isabelle Le-Guinche , EOH – Patricia Husson, EOH – Anne-Christine Batista, Responsable Qualité – Anne Rappaport, chargée des risques professionnels – Sandrine Majoux, Biochimie A – Françoise Paraire, laboratoire d'immunologie – Virginie Gaba, laboratoire de cytogénétique – Arlie Marine, laboratoire de microbiologie – Philippe Fachinetti, hématologie adulte – Claire Elisa, Hématologie pédiatrique - Fassone Alain, Pharmacie - Cadres transversaux Qualité / Gestion des risques : Marie Bonnard, Fred Sopta, Marie-Pierre Lebeller, Catherine Pujau, Mohammed Berhili, Christophe Feigueux, Evelyne Ben-Haim	Date : 21/04/2009 Visa du rédacteur principal
Validation : Laurence Vo-Dinh, adjointe au directeur	Date et visa : 24/04/2009
Approbation : Anne-Christine Batista, Responsable Qualité Date : 24/04/2009 Visa :	
Diffusion : Publication sur Intranet Mail de diffusion générale	Date : 24/04/2009
Historique : 16 janvier 2008 : révision du document par P. Parvy	Date :
Documents associés : Procédure « Fiches de données de sécurité. Accès informatique » (GDRI-PRO-21) Procédure « Tri et d'élimination des déchets chimiques dangereux » (LOGI-FIT-02) Procédure de déclaration d'événement indésirable. Page accueil Intranet.	
Mots clés : Agent chimique dangereux - déversement accidentel restreint – Trivorex® - Déchet chimique dangereux	

HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES	Déversement accidentel d'un agent chimique dangereux liquide : Conduite à tenir	Référence : SECU-PRO-47 Version : 3 Date d'application : 24/04/09 Page : 2/5
---	---	---

1. OBJET

Cette procédure décrit les modalités d'intervention face à tout déversement accidentel restreint à une certaine quantité d'un agent chimique dangereux liquide (< à 10 litres) sans dommage immédiat aux personnes. Cette procédure est résumée sous forme de logigramme (Annexe 1).

Les conditions d'utilisation du Trivorex® sont décrites. Ce produit permet de lutter efficacement par absorption et/ou neutralisation quelque soit la nature de l'agent chimique répandu (solution aqueuse, acide, base, solvant, huiles, hydrocarbures...) à l'exception du mercure de l'azote liquide et autres liquides cryogéniques.

2. MOTS CLES

Agent chimique dangereux ; déversement accidentel restreint ; Trivorex® ; déchet chimique dangereux.

3. DOMAINE D'APPLICATION – PERSONNES CONCERNEES

A l'exception de l'administration, tous les secteurs d'activité de l'hôpital sont amenés à manipuler des agents chimiques dangereux sous forme liquide. Cette procédure s'applique donc à l'ensemble des personnels des services de biologie, de pharmacie, des services de soins, des services techniques, logistiques et de support, des transports internes et du service de sécurité incendie.

4. DEFINITION

Agent chimique : Désigne une entité chimique telle qu'une substance, une préparation, des fumées, des vapeurs, des médicaments, des désinfectants, des déchets, des poussières, des aérosols liquides...présente intentionnellement ou non au cours d'une activité professionnelle.

Danger chimique : Propriété(s) intrinsèque(s) d'une substance ou d'une préparation présente sous forme solide, liquide ou gazeuse. Ces propriétés sont au nombre de 15: explosible, comburant, extrêmement inflammable, facilement inflammable, inflammable, irritant, nocif, sensibilisant, très toxique, toxique, corrosif, cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction, écotoxique.

Agent chimique dangereux : Agent chimique possédant au moins une des 15 propriétés de danger chimique.

Déchet chimique dangereux : déchet chimique répertorié comme dangereux dans l'Annexe II du décret 2002-540 ou classé comme dangereux par le producteur conformément à l'article 3 dudit Décret.

Déversement accidentel restreint : déversement de petites ou moyennes quantités de liquide (< 10 litres)

5. DOCUMENTS DE REFERENCE

Plaquette d'utilisation du Trivorex®, PREVOR

6. DESCRIPTION

Les 10 étapes de la procédure :

1. Identifier le produit déversé (étiquette fournisseur, référence). Ces caractéristiques permettent de connaître sa dangerosité, d'accéder à la fiche de données de sécurité du fournisseur si nécessaire et de définir la filière d'élimination du résidu final.

<p style="text-align: center;">HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES</p>	<p style="text-align: center;">Déversement accidentel d'un agent chimique dangereux liquide : Conduite à tenir</p>	<p>Référence : SECU-PRO-47 Version : 3 Date d'application : 24/04/09 Page : 3/5</p>
--	--	---

2. Sécuriser la zone de déversement en procédant si nécessaire à l'évacuation des personnes présentes en particulier si le produit est volatil et/ou inflammable et/ou présente des risques par inhalation. S'il s'agit d'un lieu ouvert, mettre en place un périmètre de sécurité.



3. Ouvrir les fenêtres donnant vers l'extérieur et fermer la porte si le local en dispose.
4. Avertir immédiatement le Cadre du secteur. Pour tout déversement supérieur à 2 litres, ce dernier alerte immédiatement :
 - a. Le PC de sécurité incendie, poste **3333**, qui dispose de Trivorex® en conditionnement de 10 kg,
 - b. La Direction de la Qualité et des Usagers:
Aux heures ouvrables : poste **95861** ou **94113**
En dehors des heures ouvrables, informer par mail à l'adresse suivante : philippe.parvy@nck.aphp.fr
5. S'équiper des moyens de protection individuels (ces équipements sont identiques à ceux utilisés pour la manipulation du produit) :
 - * blouse et/ou surblouse,
 - * lunettes de protection,
 - * gants.

Remarque : les gants utilisés peuvent être en PVC, vinyle ou nitrile l'objectif étant de se protéger face à une éventuelle projection.

Se munir de la quantité de Trivorex® nécessaire.

6. Saupoudrer le Trivorex® autour de la flaque puis à l'intérieur pour recouvrir le produit.



Laisser agir. C'est la phase de neutralisation – absorption. L'amalgame se gonfle et se solidifie. Le résidu ainsi obtenu reste un déchet chimique dangereux solide.

<p style="text-align: center;">HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES</p>	<p style="text-align: center;">Déversement accidentel d'un agent chimique dangereux liquide : Conduite à tenir</p>	<p>Référence : SECU-PRO-47 Version : 3 Date d'application : 24/04/09 Page : 4/5</p>
--	--	---

7. Ramasser le résidu solidifié à l'aide d'un balai et d'une pelle, et le transférer dans un seau blanc de taille adaptée destiné à l'élimination des déchets chimiques dangereux.

Si vous ne disposez pas ou plus de seau blanc, il est possible d'en obtenir :

La journée : auprès du service des transports internes, tél **94727** ou bip **863** ;

Le soir et le week-end : auprès de la pharmacie, **bip 620**.

Si le contenant de l'agent chimique dangereux liquide, qui a été déversé, est vide ou brisé, il est également conditionné et éliminé dans le même seau.



8. Identifier la famille d'élimination du produit conformément à la procédure générale de tri et d'élimination des déchets chimiques dangereux (LOGI-FIT-02) : acides, bases, CMR ... et coller l'étiquette adaptée à la famille d'élimination sur le seau de déchet après avoir renseigné le nom de l'établissement et le nom du service.
9. Déclarer l'incident via OSIRIS : accès par Intranet (http://osiris.ap-hop-paris.fr/OSIRIS_V2/NCK_OSIRIS_V2.nsf/), rubrique « Signaler un évènement indésirable ».

Un logigramme pouvant être reproduit sous forme d'affiche au poste de travail est présenté en Annexe 1. Celui-ci sera préalablement complété avec la localisation, au sein du service, du Trivorex® et des équipements de protection.

7. RESPONSABILITES

Le cadre de pôle en charge de la gestion des risques s'assure de la diffusion de cette procédure à l'ensemble des services du pôle.

Les cadres des services veillent à ce que le Trivorex® soit présent en quantité suffisante en fonction des postes de travail à risque et que les équipements nécessaires à l'élimination du déchet soient disponibles, l'ensemble devant être facilement accessibles à l'ensemble des professionnels.

Ils assurent l'information et la formation relative à la mise en œuvre de cette procédure pour l'ensemble des professionnels de leur service.

8. ANNEXE 1

Support résumant la procédure et pouvant être complété et affiché aux postes de travail « à risque ».

<p>HOPITAL NECKER-ENFANTS MALADES</p>	<p>Déversement accidentel d'un agent chimique dangereux liquide : Conduite à tenir</p>	<p>Référence : SECU-PRO-47 Version : 3 Date d'application : 24/04/09 Page : 5/5</p>
---	--	--



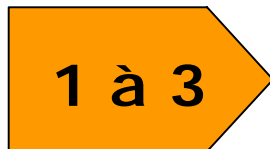
LIEU DE STOCKAGE LE PLUS PROCHE

Trivorex® :

Gants :

Lunettes :

Seau :



- ⇒ **Identifier** le produit renversé (nom, fournisseur, référence).
- ⇒ **Sécuriser** la zone de déversement (périmètre de sécurité), évacuer si nécessaire.
- ⇒ Ouvrir les fenêtres donnant vers l'extérieur.
- ⇒ Fermer la porte du local.



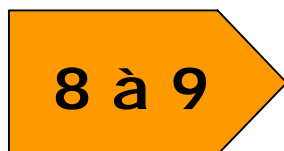
- ⇒ **Alerter** immédiatement le cadre du secteur ou son remplaçant. Si déversement >2 litres, alerter le PC de Sécurité Incendie au poste **3333** et la Direction Qualité (La journée : Tél **95861** ou **94113** et la nuit : informer par mail : philippe.parvy@nck.aphp.fr)



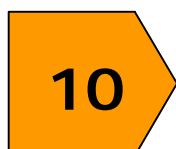
- ⇒ **S'équiper** des moyens de protection (gants, lunettes).
- ⇒ **Saupoudrer** le Trivorex autour de la flaque puis à l'intérieur pour recouvrir le produit.



- ⇒ **Laisser agir** quelques minutes (absorption, neutralisation)



- ⇒ **Ramasser** le résidu solidifié à l'aide d'un balai et d'une pelle et le stocker dans un seau blanc identifié avec l'étiquette déchet chimique de la famille d'élimination du produit
- ⇒ Le contenant sera également éliminé dans ce seau



- ⇒ Déclarer l'incident via OSIRIS : accès par Intranet, rubrique « Déclarer un événement indésirable »